

BULLETIN D'INSCRIPTION OFFICIEL

Tél. : 03.27.91.17.54

vosre courrier doit nous parvenir avant le 6/10/23

OMS de Marchiennes Mairie

Place de l'Abbaye - 59870 MARCHIENNES

Mail : cbarloy@marchiennes.fr

www.omsmarchiennes.fr

Règlement à l'ordre de l'OMS :

Nom : _____

Prénom : _____

Sexe : _____ N° Tél obligatoire : _____

Année de naissance : _____ Nationalité : _____

N° Licence : _____ Club : _____

Performance année -1 _____

Pays de naissance : _____

Les ressortissants étrangers hors Union Européenne sont tenus de justifier auprès des organisateurs, avant le départ de l'épreuve, de leur identité et de leur carte de séjour ou carte de résident sur le territoire national, en cours de validité.

Votre e.mail : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

10 km = 10 € à 10 h 8 € pour les licenciés FFA

21,1 km = 12 € à 10 h 10 10 € pour les licenciés FFA

Catégorie :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte toutes les clauses. je joins la copie de ma licence (voir règlement joint) ou la copie de mon certificat médical (voir modalité dans règlement)

L'inscription ne sera effective que si le bulletin est signé par le concurrent et accompagné de l'un des documents cités dans le règlement de la course ainsi que des droits d'inscription.

Signature obligatoire

(des parents si mineur)

▼ L'inscription est possible sur place le samedi de 14h à 17h en retirant son dossard.

Inscription en ligne sur le site de l'OMSmar-

chiennes.fr
jusqu'au jeudi 5 octobre à minuit

N° de dossard

RÈGLEMENT

L'Office Municipal des Sports de Marchiennes organise le dimanche 8 octobre 2023 sa 30^{ème} Edition des 10 et 21.1 km.

Une voiture sera à gagner pour toutes personnes inscrites, présentes lors du tirage au sort par l'huissier de justice, Maître F. Dureux lors de la remise des résultats sur le podium. Le règlement du jeu peut être demandé directement à l'étude de l'huissier au 03.27.99.11.44. L'épreuve est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non.

Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la SMACL 141 Av. S. Allende 79031 Niort Cedex 9 en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Annulation/Neutralisation :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Certificat médical/Licences :

Le certificat médical de non contre-indication au **sport ou athlétisme ou course à pied en compétition** datant de moins de un an à la date de la compétition (ou sa copie). **La remise du certificat sur le téléphone n'est pas valable.** Sont acceptées les licences suivantes : athlète compétition, athlète Entreprise, Athlète Running ou un pass « j'aime courir », délivrées par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Soit une licence sportive valide à la date de la manifestation, sur laquelle apparaîtra la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme (ou course à pied) en compétition délivrée par la FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT ou UFOLEP, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition. Pour les mineurs : présentation du questionnaire de santé proposé par le Code du sport. A défaut un certificat médical avec les mêmes mentions que pour les adultes de moins de six mois.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Droits d'inscription et horaires :

10 km **Label National** (Cadets à Masters) Qualificatif France **10 €** et pour les licenciés FFA **8 €** départ à **10 h rue Pasteur** ; 21.1 km Label Régional. (Juniors à Masters) **12 €** départ à **10h10** (rue de l'Ange Gardien, face au dojo) et pour les licenciés FFA **10 €**

Les inscriptions sont ouvertes sur internet courant avril/mai sur le site omsmarchiennes.fr et ce jusqu'au vendredi 6/10/23 à minuit. Paiement sécurisé. Pour les inscriptions par courrier, s'assurer que le courrier arrive avant le vendredi 6/10/222. La signature du bulletin est obligatoire pour tous et vaut autorisation parentale pour les mineurs. Pas d'inscription le dimanche de la course.

ATTENTION : 3000 inscrits

Vestiaire :

Des consignes seront à votre disposition salle des sports. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols d'objets laissés en consigne. Dépôts possible de clés de voiture également. Une garderie sera proposée salle des sports (à confirmer)

Retrait de dossards :

Le retrait de dossards peut se faire soit le samedi 7/10 entre 13h30 et 17h à la salle des sports M. Bernard, rue Pasteur, soit le dimanche matin dès 8h et ce jusque 15 mn avant les départs (prévoir des épingles) **Cession de dossards** : Aucun transfert de dossard n'est autorisé et engage la responsabilité en cas d'accident survenu ou provoqué par la personne non autorisée. Toutes personnes qui participent sans dossard peuvent être arrêtées par un membre de l'organisation et aucun ravitaillement ne leur sera distribué. Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles. Lors du retrait du dossard à la salle, un sens de circulation sera imposé. **Environnement** : en cas de non-respect, le coureur sera mis hors course

Divers :

Tout accompagnement (personne sans dossard ou en vélo) entraînera la disqualification du concurrent. Jury : La compétition se déroule suivant les règles de la FFA. Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leur décision est sans appel. Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive. **Handisport** : les fauteuils ne sont pas autorisés sur les parcours, seules les joelettes, en nombre limité, avec l'accord de l'organisateur seront autorisées à participer à l'arrière des coureurs. **Un ravitaillement** est assuré tous les 5 km sur les parcours. La **sécurité et l'assistance médicale** sont assurées par ADENORD et par une Société de secouristes Des ostéopathes et digito-puncture seront à votre disposition à l'arrivée. Dans le cas d'un **contrôle antidopage**, aucun coureur ne percevra son prix. Après avoir eu connaissance des résultats du contrôle, les prix seront envoyés par courrier au domicile des athlètes.

Droit d'image :

Tout coureur participant autorise les organisateurs à utiliser les photos, films, ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée. **CNIL** : Conformément à la loi « informatique et Liberté » N° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire pour la non publication de vos résultats sur notre site (cbarloy@marchiennes.fr) et celui de la FFA (dpo@athle.fr)

Tee-shirt :

Un tee-shirt technique sera remis dans le sas d'arrivée. Le **chronométrage** est assuré par la ligue. **Récompenses** (primes non cumulables). Aucune prime de départ n'est attribuée. **Toute primes non réclamées le jour de la course ne seront plus distribuées.**

10 km Hommes et Femmes

1 ^{er}	500 €
2 ^{ème}	300 €
3 ^{ème}	200 €
4 ^{ème}	100 €
5 ^{ème}	50 €
du 6 ^{ème} au 10 ^{ème} :	30 €

21,1 km Hommes et Femmes

1 ^{er}	500 €
2 ^{ème}	300 €
3 ^{ème}	200 €
4 ^{ème}	100 €
5 ^{ème}	50 €
du 6 ^{ème} au 10 ^{ème} :	30 €

En application de la législation en vigueur, toute somme versée à un athlète doit être déclarée au centre des impôts et sera soumise à l'impôt sur le revenu. Pour les non-résidents en France, l'organisateur procédera à un prélèvement à la source de 15% et reversera au centre local des impôts.

PLUS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE RESULTATS EN LIGNE DES 20H ET LES PHOTOS DANS LES JOURS QUI SUIVENT...